

Emploi Nous allons, cette semaine, comparer pour chaque production, les règles applicables en matière de période d'essai (durée et renouvellement).

Durée et renouvellement de la période d'essai des salariés en CDI

Cette comparaison nous amène à déterminer, entre la Convention collective nationale et les accords territoriaux, les règles applicables dans le respect du principe du plus favorable pour le salarié, principe évoqué dans la *Loire-Atlantique agricole* la semaine dernière.

Avant de procéder à ces comparaisons et d'analyser les dispositions les plus favorables, il convient de garder à l'esprit qu'une période d'essai est plus avantageuse pour le salarié dès lors que sa durée est plus courte (à condition d'avoir été fixée par accord après le 26 juin 2008) et qu'il n'y a pas de renouvellement.

De plus, étant donné que seule la grille nationale de classification s'applique depuis le 1^{er} avril 2021, il conviendra, si l'accord territorial se réfère expressément aux niveaux de l'ancienne classification pour déterminer la période d'essai applicable, d'appliquer automatiquement la Convention collective nationale. C'est le cas par exemple de l'accord territorial PVE 44 qui fait référence aux anciens coefficients (120 au 420, 510 au 600, etc.) où il convient d'appliquer par la règle prévue par la Convention collective nationale avec les catégories: ouvriers, techniciens, agents de maîtrise et cadres.

ANAÏS MARTINS

PVE 44	CCN PA CUMA		PVE 44		Règle applicable		
	Art.		Art.				
Contrat à durée indéterminée (CDI)	7.2	Ouvriers	2 mois renouvelables	3.05	2 mois du coefficient 120 au coefficient 420 inclus 3 mois du coefficient 510 au coefficient 600 inclus, 4 mois pour les coefficients 700 et 800. Renouvellement possible une fois, pour une même durée avec l'accord du salarié.	Ouvriers	2 mois renouvelables
		Techniciens	2 mois renouvelables			Techniciens	2 mois renouvelables
		Agents de maîtrise	3 mois renouvelables			Agents de maîtrise	3 mois renouvelables
		Cadres	4 mois renouvelables			Cadres	4 mois renouvelables

HORTI PEPI 44	CCN PA CUMA		HORTI PEPI 44		Règle applicable			
	Art.		Art.					
Contrat à durée indéterminée (CDI)	7.2	Ouvriers	2 mois renouvelables	12	Personnel d'exécution des exploitations, personnel des bureaux et magasins annexes	1 mois	Ouvriers	2 mois renouvelables
		Techniciens	2 mois renouvelables		Cadres des 3 ^{ème} et 2 ^{ème} groupes	3 mois	Techniciens	2 mois renouvelables
		Agents de maîtrise	3 mois renouvelables		Cadres du 1 ^{er} groupe	1 an	Agent de maîtrise	3 mois renouvelable
		Cadres	4 mois renouvelables				Cadres	4 mois renouvelables

MARAICHAGE 44	CCN PA CUMA		MARAICHAGE 44		Règle applicable			
	Art.		Art.					
Contrat à durée indéterminée (CDI)	7.2	Ouvriers	2 mois renouvelables	13	Non-cadres	1 mois renouvelable	Ouvriers	2 mois renouvelables
		Techniciens	2 mois renouvelables				Techniciens	2 mois renouvelables
		Agents de maîtrise	3 mois renouvelables		Cadres	3 mois renouvelables	Agents de maîtrise	3 mois renouvelables
		Cadres	4 mois renouvelables				Cadres	4 mois renouvelables

Interlap L'assemblée générale d'Interlap, interprofession cunicole des Pays de la Loire, a été l'occasion de faire le point sur la filière après cette année un peu particulière.

La communication sur le lapin est essentielle

« *Interlap existe depuis un an et cette année a été un peu chahutée à cause de la Covid. Heureusement, le conseil régional a confirmé son soutien envers l'interprofession, c'est essentiel pour notre bon fonctionnement* », introduit Anne-Marie Poupard, présidente d'Interlap.

Une conjoncture dictée par la Covid

Le prix moyen du lapin a augmenté de 3,2% tandis que la consommation a légèrement baissé, voire a quasiment été maintenue. L'année 2020 s'est bien passée sur les achats, le

lapin étant peu présent sur la RHD. Le constat est le même pour ce début d'année 2021. Pour éviter les stocks liés notamment à la baisse des volumes à l'export, la production s'est adaptée en baissant de 9% en 2020 et 8% depuis ce début d'année. De plus, la filière n'est pas épargnée par l'augmentation (entre 15 et 18€ la tonne) du coût de l'aliment depuis la fin de l'année.

Peu d'actions mises en place en 2020

La situation sanitaire n'a pas permis de mettre à exécution les différentes actions prévues

initialement. La filière a quand même été présente au Salon de l'agriculture qui est un moment important pour échanger avec les consommateurs. L'action sur l'accompagnement commercial a pu être menée également avec des prises de contact avec les acteurs de la filière. Cette dernière va continuer en 2021 pour faciliter les rencontres entre producteurs, distribution et consommateurs.

La communication sur la filière continue en 2021

Une dizaine de films va être ré-

alisée sur la filière cunicole ligérienne. Cette dernière sera aussi présente au sein de l'AgriDemainTour et participera aux Journées nationales de l'agriculture les 18, 19 et 20 juin prochains pour faire découvrir le monde agricole aux citoyens. La filière sera aussi représentée au salon Serbotel en octobre afin de la mettre en avant auprès de cuisiniers, élus et collectivités. D'autres actions sont prévues comme la réalisation de kakémonos et la participation au Tour de France à Laval (53). « *La communication est indispensable pour notre filière pour atti-*

rer les jeunes à s'installer dans cette production et pour inciter les consommateurs à acheter du lapin », conclut Anne-Marie Poupard.

SOPHIE BEAUQUIN



L'interprofession cunicole des Pays de la Loire a tenu son assemblée générale courant mars.